



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : infraction aux règles sur l'affichage, sur la publicité et sur l'information du consommateur.

Dépôt de plainte contre la **SPL OCCITANIE EVENTS**.

Lettre recommandée avec accusé de réception n° 1A 208 373 5386 5

Tribunal Judiciaire de Montpellier
Monsieur le Procureur de la République
Place Pierre Flotte
34040 MONTPELLIER CEDEX 1

28 JAN. 4 FEV. 2024



Manduel, le 30 janvier 2024

Monsieur le Procureur de la République,

Je constate, hélas, que ma plainte déposée auprès de vos services [le 3 février 2023](#) contre la **SPL OCCITANIE EVENTS** au sujet de sa publicité qui ne respectait pas la législation sur la langue française en France, est restée à ce jour lettre morte.

Bien évidemment, puisque la **SPL OCCITANIE EVENTS** n'a pas été sanctionnée, elle se croit autorisée aujourd'hui à continuer à maltraiter notre langue.

C'est ce qui se passe avec la publicité de la **SPL OCCITANIE EVENTS** puisque, comme elle l'annonce, du 28 janvier au 4 février 2024, la **SPL OCCITANIE EVENTS** organise un tournoi de tennis et diffuse en cela cette même publicité où apparaissent des phrases en anglais non traduites en français : « This is WORLD CLASS », « On the WORLD STAGE »,

« THIS IS TENNIS » (voir, pour preuve, la photo ci-dessus et, envoyée avec cette lettre, une de ces publicités parue dans le journal *Midi Libre* du 23 janvier 2024).

Manifestement, cette publicité est toujours en infraction avec la loi linguistique de notre pays, la loi n° 94-665 du 4 août 1994, dite loi Toubon, une loi qui dit :

- à son **article 2** que « dans la désignation, l'offre, la présentation, (...), d'un produit (...), l'emploi de la langue française est obligatoire » et que « ses dispositions s'appliquent à toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle. (...) » ;

- à son **article 3** que « toute inscription ou annonce apposée ou faite sur la voie publique, dans un lieu ouvert au public ou dans un moyen de transport en commun et destinée à l'information du public doit être formulée en langue française ».

De plus, le décret n° 95-240 du 3 mars 1995 pris pour l'application de la loi n° 94-665, précise que « ... est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 4^e classe, le fait de ne pas respecter les articles 2 et 3 de ladite loi »,



.../...

Ainsi, à l'appui de tous ces éléments, j'ai l'honneur alors de me tourner vers vous pour vous prier de bien vouloir intervenir dans cette affaire, et pour cela, au nom de l'association que je préside, moi, soussigné Régis Ravat, demeurant au [REDACTED] à Manduel (30129), j'ai l'honneur de porter plainte entre vos mains contre la *SPL OCCITANIE EVENTS* qui a son siège social au Parc des expositions de Montpellier - Route de la Foire à Pérols (34470), pour les faits que je lui reproche, c'est-à-dire, pour le non-respect des articles 2 et 3 de loi n° 94-665.

Outre la sanction pénale, je demande, bien évidemment, que pour ses publicités futures, la *SPL OCCITANIE EVENTS* soit mise en demeure de respecter la loi qui régit l'emploi de la langue française en France.

En vous sachant gré de bien vouloir enregistrer ma plainte afin que force revienne à la loi et donc, pour le cas, à notre langue, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de ma respectueuse considération.

Régis Ravat,
Président de l'A.FR.AV

THIS IS
WORLD CLASS

MURRAY

28 JAN. - 4 FEV.

2024

ON THE
WORLD STAGE

MONFILS

OPEN
Sud de France
Occitanie

CASQUET

14^{ème}
ÉDITION

ATP
250

THIS IS
TENNIS

BILLETTERIE :
www.opensuddefrance.com

La Région Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

VEOLIA

Emirates

LEXUS

HEAD

TENNIS

NICOLLIN

WINAMAX

Midi Libre

RMC
INFO TALK SPORT

Sud de France
ARENA Occitanie

UN EVENEMENT
SPORT EVENTS

Pièce jointe : une publicité de la *SPL OCCITANIE EVENTS* telle qu'elle est apparue dans le journal *Midi Libre*, le 23 janvier 2024



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)
2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel
Sur la Toile : <https://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@francophonie-avenir.com